



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 123343

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de l'augmentation du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % dans le secteur des services à la personne. En effet, cette mesure ne concerne que les 15 % de TPE-PME acteurs du secteur, et va contribuer à déséquilibrer encore plus leur position sur un marché assuré à 85 % par des associations, des CCAS et des particuliers employeurs qui ne sont pas assujettis à la TVA. Elle est, en outre, de nature à encourager le travail non déclaré, d'autant qu'elle s'ajoute à la suppression de l'exonération des charges sociales patronales de sécurité sociale dite " exonération service à la personne ". Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour permettre aux entreprises du secteur des services à la personne d'exercer leur activité dans des conditions de concurrence équitables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123343

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12436

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)